

Procédure pour les cours individualisés

Programmes d'études de 1^{er} cycle du DIM

1. Qu'est-ce qu'un cours individualisé

Un cours individualisé est un cours de 3 crédits d'une durée de 135 heures. Il n'y a pas de séance magistrale, de thème établi ni d'horaire prédéfini.

Pour suivre un cours individualisé, il faut identifier une personne enseignante qui supervisera l'activité. Cette personne définira le thème en fonction du parcours académique et des intérêts de la personne étudiante, ainsi que l'horaire de suivi.

2. Liste des cours individualisés

Voici la liste des cours individualisés (pour toutes les personnes étudiantes) au premier cycle au DIM :

- 8INF206 - Projet
- 8INF309 - Stage-projet I
- 8INF319 - Stage-projet II
- 8INF329 - Stage-projet III
- 8INF339 - Stage-projet IV
- 8INF700 - Sujet spécial en informatique
- 8MAT700 - Sujet spécial en mathématiques I
- 8MAT702 - Sujet spécial en mathématiques II

Il existe aussi deux autres cours individualisés au premier cycle, mais seulement pour les personnes étudiantes inscrites au le profil *Honor* :

- 8INF308 Activité de recherche en informatique I (Honours Thesis)
- 8INF318 Activité de recherche en informatique II (Honours Thesis)

3. Préparation du cours individualisés

Pour suivre un cours individualisé, la personne étudiante doit :

1. S'inscrire à un des cours listés dans la section 2 de ce document ;
2. Identifier une personne enseignante pour superviser l'activité ;
 - a. Choisir cette personne selon ses expertises et en lien avec le parcours académique ou les champs d'intérêt de la personne étudiante ;
 - b. Consulter la [liste des membres du corps professoral du DIM](#)
3. Contacter le membre du corps professoral choisi et avoir son accord pour la supervision ;
4. Remplir le [formulaire de cours individualisé](#) ;
5. Envoyer le formulaire dûment complété et signé par courriel à la personne superviseure, qui transmettra le dossier à l'agente de stage via le pm81@ugac.ca

4. Quelques informations importantes

- La personne étudiante peut s'inscrire à ces cours seulement après avoir complété 2 ans de formation (soit 20 cours ou 60 crédits). Une exception est prévue pour les personnes en échange dans le cadre d'une entente signée avec l'UQAC.
- La personne étudiante dispose de 3 semaines après le début de la session pour trouver une personne superviseure et remplir le formulaire de cours individualisé.
 - Après ce délai, la note au cours ne pourra pas être complète.
- Après 5 semaines sans nouvelles ou démarche, la personne étudiante obtiendra un échec pour le ou les cours et devra se réinscrire à la session suivante.
- Le cours individualisé **8INF700** doit être choisi uniquement pour remplacer un cours qui n'est pas offert à la session courante ou qui n'existe plus. Sur le formulaire, dans la section « Titre de l'activité », il doit apparaître : « **Sujet spécial en informatique : Titre du cours** ».
- Si une personne étudiante suit plusieurs cours individualisés, par exemple 8INF309 et 8INF319, un seul formulaire doit être rempli en incluant l'ensemble des cours concernés.

Pour toute question concernant les cours individualisés, nous vous invitons à contacter directement le pm81@ugac.ca en mentionnant votre code permanent UQAC.